Autorisation de transmission de données issues des comptages RTE (pour les clients CART et contrat de prestations annexes uniquement)

La société *XXXXXXXXXXXXXXXX, au capital de XXXXXXXXXXX euros, dont le siège social est situé XXXXXXXXXXXXXX, immatriculé au Registre du commerce et des Sociétés de XXXX sous le numéro XXXXXXXXXXX* représentée par *[M/Mme, prénom, nom]*, *[titre/fonction]*, dûment habilité(e) à cet effet,

# Autorise

RTE Réseau de Transport de l’Electricité, société anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 2 132 285 690 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 444 619 258, dont le siège social est situé Immeuble Window, 7C, Place du Dôme, [92073 La Défense Cedex](https://www.verif.com/liste-entreprises/?search=v&code_postal=92800&ape=&/1/ca/d),

avec laquelle il a conclu *des Contrats d’Accès au Réseau Public de Transport (CART) ou Contrats de Prestations Annexes* en date du *[XX/XX/XXXX]*, pour le(s) site(s) *de consommation* :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Code décompte* | *Nom* | *Adresse du site* | ***N°*** *Contrat* |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

**A communiquer à** la société *XXXXXXXXXXXX*, au capital de *XXXXXXXXXXXX* euros, dont le siège social est situé *XXXXXXXXXXXX*, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de *XXXXXXXXXXXXXX*, dont le Code d’Identification Energie (EIC) est *XXXXXXXXXXXX*,

*les données physiques de ces sites, c’est-à-dire le volume total d’énergie [consommée/produite] par ces sites (non ajustée des fournitures convenues, participation au mécanisme d’ajustement, …), en points 1 minutes ou 10 minutes\*.*

*et*

*les données de comptage de ces sites, c’est-à-dire les volumes élémentaires d’énergie [consommée/produite] pour chaque point de comptage de ces sites, en points 1 ou 10 minutes\*.*

*et*

*les données réseau de ces sites, c’est-à-dire les volumes d’énergie active et réactive au point de connexion corrigées des pertes, qui servent à la facturation de l’accès au réseau de transport, en points 1 ou 10 minutes\*.*

*et*

*les données de consommation ajustée et énergie refoulée de ces sites, c’est-à-dire la consommation totale soutirée diminuée des fournitures convenues avec d’autres fournisseurs et corrigée de la participation aux mécanismes de marché (échanges de blocs, ajustements, effacements, …) et la somme de l’énergie physique refoulée et des fournitures convenues non consommées, en points 10 minutes\*.*

La présente autorisation est nominative et ne peut être cédée. Elle s’applique aux données *à partir du [jour mois année] pour une durée indéterminée / de la période du [jour mois année] au [jour mois année]*.

*XXXX* déclare qu’il a obtenu l’autorisation préalable des éventuels Sites en décompte sur son Site et/ou du client de tête lui permettant d’autoriser le/les tiers susmentionné(s) à accéder aux données brutes de comptage des Installations de Comptage des Sites susvisés. XXXX reconnaît qu’il reste seul responsable des conséquences engendrées par la transmission des données brutes de comptage à des tiers et déclare que cette transmission respecte les principes du droit de la concurrence. Par ailleurs, en cas de nouveau client en décompte ou de cession par l’un des clients susmentionnés de son contrat CART ou de son contrat de prestations annexes postérieurement à la signature du présent accord, *XXXX* s’engage à prévenir RTE s’il n’obtient pas l’accord du nouveau client ou du cessionnaire pour la transmission des données brutes de comptage au(x) tiers susmentionnés afin que RTE cesse la transmission desdites données à ce/ces dernier(s).

Fait à ……………………………..,

en un exemplaire original remis à RTE.

Le ……………………………..

Signature